



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 56

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 71/100 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport actualisé sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rendrait compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la problématique hommes-femmes et la participation égale des femmes, et l'a invité à cet égard à s'assurer que des informations détaillées concernant ces questions figureraient dans ledit rapport.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1/100 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport actualisé sur l'application de la résolution au titre des questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rendrait compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la participation égale des femmes.

2. Au cours de l'année écoulée, les missions politiques spéciales ont continué de s'acquitter de fonctions aussi variées que primordiales dans le cadre de l'action que mène l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Dans les conflits en cours, tels que ceux qui se déroulent en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen, les missions ont joué un rôle de premier plan à l'appui des efforts visant à faire avancer la transition politique. En Afghanistan, en Iraq, en Somalie et ailleurs, elles ont aidé les gouvernements et les sociétés à pérenniser la paix et à développer des appareils institutionnels solides, notamment en leur fournissant un appui électoral. Les missions politiques spéciales dotées de mandats régionaux, notamment les bureaux régionaux pour l'Afrique centrale, l'Asie centrale et l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, se sont employées à détecter rapidement les risques afin que soit menée une action coordonnée, cohérente et efficace. Toutes les missions politiques spéciales travaillent en collaboration de plus en plus étroite avec les organisations régionales et sous-régionales, tant directement que par l'intermédiaire des actions de partenariat stratégique mises en œuvre par le Siège de l'ONU. Cette collaboration s'exerce notamment dans les domaines analytique et opérationnel en vue de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité de régions entières, telles que celles que représentent les groupes armés opérant dans le bassin du lac Tchad et dans le Sahel.

3. Depuis ma prise de fonctions, et à l'heure où nombre des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et les documents connexes sont compromis, où les progrès accomplis ne profitent pas à tous de la même façon et où la recrudescence des conflits violents et l'exacerbation de la fragilité menacent l'existence d'un très grand nombre de personnes et conduisent des millions d'entre elles à fuir loin de chez elles, j'ai fait de la prévention un thème central et commun aux travaux de toutes les composantes de l'Organisation. Il nous faut redéfinir et recentrer notre action afin de prévenir non seulement le déclenchement des crises et les coûts élevés qui leur sont associés, notamment en termes de vies humaines et de souffrances, mais aussi l'affaiblissement des institutions et les répercussions que cela peut avoir sur la résilience des sociétés et sur les efforts visant à promouvoir le développement durable. En adoptant par consensus les objectifs de développement durable, les États Membres de l'Organisation ont donné naissance à un nouveau programme d'investissement collectif dans l'avenir de l'humanité qui exige d'établir des liens étroits entre les travaux que nous menons dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Je considère donc la prévention comme le principe structurant qu'il faudra appliquer pour porter la réforme, redynamiser l'ONU et ranimer la confiance dans le système multilatéral international.

4. Conformément à l'obligation énoncée dans la Charte de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », les missions politiques spéciales revêtent une dimension résolument préventive. En conséquence, les efforts que nous faisons pour améliorer l'efficacité, la transparence, la responsabilité et la représentativité des opérations politiques spéciales doivent être axés prioritairement sur le

renforcement de la capacité des missions de prévenir le déclenchement, l'intensification et la poursuite des conflits violents, conformément aux résolutions identiques sur la pérennisation de la paix qui ont été adoptées en 2016 par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, à savoir la résolution 2282 (2016) du Conseil et la résolution 70/262 de l'Assemblée. Ces textes historiques, qui sont indissociables des objectifs de développement durable, établissent une vision conceptuelle globale et un principe structurant sur lesquels devra se fonder l'action visant à renforcer le rôle préventif que jouent les missions politiques spéciales. C'est dans ce contexte, et dans le cadre de la stratégie de prévention que j'appelle de mes vœux, que j'ai demandé que la diplomatie préventive soit intensifiée et qu'une action tendant à renforcer les capacités de médiation de l'Organisation soit mise en œuvre à tous les niveaux. L'objectif doit être d'accroître les capacités et la résilience des États, des institutions et des sociétés. À cet égard, l'ONU continuera de faire fond sur les progrès accomplis ces dernières années en matière de coordination interne et d'analyse conjointe à l'appui de l'alerte rapide et de la prévention des conflits.

5. Le présent rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales adressé à l'Assemblée générale, le cinquième à ce jour, porte sur l'évolution de la situation au cours de la période allant du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017. La section II concerne les principaux changements opérationnels survenus dans les missions politiques spéciales. La section III comporte des informations détaillées sur le dialogue tenu avec les États Membres le 26 mai 2017 et les échanges fructueux qui s'en sont suivis au sujet du rôle que jouent les missions dans la pérennisation de la paix. La section IV est consacrée à plusieurs questions de politique générale intéressant les missions et comporte, dans chaque cas, des précisions sur la manière dont l'Organisation s'efforce de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans l'ensemble de ses travaux. Sont présentées dans la dernière section quelques observations sur la voie à suivre.

II. Principaux faits nouveaux

6. En 2016, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a mené des activités de bons offices et apporté un soutien technique et logistique dans le cadre d'un processus qui a permis à 12 594 délégués d'élire les membres de la Chambre du peuple, tandis que les assemblées régionales élaient ceux de la Chambre haute. Les membres des deux chambres ont élu Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo Président de la République fédérale de Somalie le 8 février 2017. La MANUSOM a joué un rôle clef dans la coordination de l'appui apporté par la communauté internationale au processus politique en Somalie ainsi qu'à la mobilisation générale de celle-ci. Dans le cadre de sa mission d'appui à l'organisation d'élections au suffrage universel, telle qu'énoncée dans les résolutions 2275 (2016) et 2358 (2017) du Conseil de sécurité, la MANUSOM a formulé des conseils techniques et stratégiques et des conseils en matière de renforcement des capacités à l'intention de la Commission électorale nationale indépendante et du Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, en prévision des élections de 2021, de la révision de la Constitution fédérale provisoire et de l'élaboration d'une loi électorale. La Mission a également apporté son soutien au Gouvernement somalien dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit, en particulier dans le cadre de l'élaboration d'une approche globale de la sécurité et de l'établissement d'un nouveau modèle pour les forces de police somaliennes. En application de son mandat relatif aux droits de l'homme, la Mission a poursuivi ses efforts dans les domaines de la surveillance et du renforcement des capacités.

7. Comme suite à l'ouverture de ce nouveau cycle politique, le Siège de l'ONU, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont procédé à une évaluation stratégique afin de veiller à ce que l'action de l'Organisation soit configurée de manière à pouvoir appuyer la prochaine phase de la formation de l'État en Somalie. Dans une lettre datée du 5 mai 2017 (S/2017/404), j'ai présenté les résultats de cette évaluation au Conseil de sécurité, notamment les recommandations tendant à ce que la MANUSOM demeure une mission politique, ses principales tâches consistant à offrir des services de bons offices ainsi que des conseils stratégiques sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État, à assurer la coordination de l'appui international et du renforcement des capacités des institutions somaliennes et à suivre la situation des droits de l'homme et faire rapport sur les cas de violation, tout en adaptant son action de façon à accroître son efficacité dans les principaux domaines recensés. Il s'agissait en particulier d'adapter l'ensemble des mandats régionaux de la MANUSOM à l'appui du projet de fédération, de faire preuve de souplesse eu égard à la présence des Nations Unies en Somalie et de renforcer la planification opérationnelle conjointe. Par sa résolution 2358 (2017) du 14 juin 2017, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUSOM sur la base de ces recommandations.

8. Au cours de la période considérée dans le rapport, le Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué d'assurer la direction et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et d'en rendre compte. Au cours de la même période, le Bureau a participé aux efforts menés au niveau régional pour faire progresser l'application de la Déclaration des engagements pris par le Mouvement du 23 mars à la conclusion du Dialogue de Kampala, adoptée le 12 décembre 2013; résoudre la question des combattants de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition actuellement présents en République démocratique du Congo; faire face à la menace constituée par les Forces démocratiques alliées et les autres groupes armés; mettre en œuvre des solutions durables pour les ex-combattants stationnés dans des camps de l'est de la République démocratique du Congo. En collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau de mon Envoyé spécial a également usé de ses bons offices pour appuyer la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre visant à ouvrir la voie à la tenue d'élections crédibles et pacifiques dans le pays.

9. En application de la résolution 2248 (2015) du Conseil de sécurité, le Bureau des Nations Unies au Burundi a été créé à Bujumbura en janvier 2016 afin d'appuyer les efforts faits par mon Envoyé spécial pour diriger et coordonner l'appui politique des Nations Unies au Burundi et travailler avec le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes concernées en vue de soutenir un dialogue interburundais sans exclusive ainsi que les efforts internationaux visant à instaurer une paix durable. Au cours de la période considérée, le Bureau de mon Envoyé spécial a mené à bien les tâches prescrites dans les résolutions 2279 (2016) et 2303 (2016) du Conseil de sécurité, qui consistaient notamment à appuyer le dialogue interburundais établi sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est en assurant la coordination avec le Médiateur et le Facilitateur de la Communauté et en fournissant l'appui technique et fonctionnel nécessaire au dialogue.

10. Au cours de la même période, l'Ouganda et le Soudan du Sud ont retiré leurs contingents de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine chargée de combattre l'Armée de résistance du Seigneur, et les États-Unis d'Amérique ont mis fin au mandat de leurs forces spéciales qui appuyaient la Force régionale d'intervention. Compte tenu de la prorogation par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du mandat de la Force régionale jusqu'au 22 mai 2018 et de la

nécessité d'adapter le concept général d'opérations de cette dernière à l'évolution de la situation sur le terrain, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) collaborera avec les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine, dans le cadre de l'examen et de la révision de la stratégie régionale des Nations Unies visant à lutter contre la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur.

11. Dans sa résolution 2349 (2017), le Conseil de sécurité a engagé le BRENUAC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) à redoubler d'efforts pour appuyer les gouvernements de la région, ainsi que les organisations sous-régionales et régionales, afin de remédier aux effets des violences commises par Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) sur la paix et la stabilité dans la région du bassin du lac Tchad, notamment en s'attaquant aux conditions qui pourraient être propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent; à mener des travaux de recherche axée sur la problématique hommes-femmes en vue de déterminer les facteurs de radicalisation parmi les femmes; à analyser les incidences des stratégies de lutte contre le terrorisme sur les droits fondamentaux des femmes et sur les organisations de femmes. Le Conseil m'a également prié de présenter un rapport sur la situation dans le bassin du lac Tchad le 30 août 2017 au plus tard. À cet égard, l'UNOWAS continue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, notamment par l'intermédiaire de sa cellule de liaison à Nouakchott, laquelle est chargée d'appuyer les travaux que mène le Groupe de cinq pays du Sahel.

12. Les recommandations issues de l'examen stratégique des priorités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), mené en décembre 2016, ont été adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2343 (2017). Cet examen a été l'occasion de souligner la nécessité pour le BINUGBIS de simplifier sa structure de gestion et de recentrer ses efforts sur ses capacités politiques afin d'appuyer les bons offices et la médiation de mon Représentant spécial. Le Bureau s'attache actuellement à mettre en œuvre les recommandations de la mission d'examen stratégique.

13. Une évaluation stratégique de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été réalisée en mai et juin 2017 en vue d'adapter le concept général d'opérations et la structure de la Mission à l'évolution de la situation sur le terrain. Ces efforts consisteront notamment à renforcer progressivement la présence par roulement en Libye du personnel recruté sur le plan international tout en conservant un bureau à Tunis. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'assistance électorale intégrée avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, la MANUL a fourni des conseils et un soutien à la Haute Commission électorale nationale, notamment des avis techniques relatifs aux volets du processus de rédaction de la Constitution qui concernaient les élections et une aide à la coordination de l'assistance électorale internationale. Dans sa résolution 2362 (2017), le Conseil de sécurité a élargi la portée des sanctions relatives aux tentatives d'exportation illicite de pétrole brut depuis la Libye en visant également les exportations de produits pétroliers raffinés.

14. En Colombie, la consolidation du cessez-le-feu et la cessation des hostilités qui ont fait suite à la signature, le 24 novembre 2016, d'un accord de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et au succès historique de l'opération de dépôt des armes, représentent des étapes importantes dans l'instauration de la paix dans le pays. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, le processus de paix s'est poursuivi comme prévu grâce à la détermination des parties.

15. La Mission des Nations Unies en Colombie, mise en place par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2261 (2016), a entamé son mandat d'un an le 26 septembre 2016 et a été en mesure de constater que le cessez-le-feu était respecté et qu'il demeurerait remarquablement solide depuis sa signature. La Mission a également supervisé les déplacements de plus de 7 000 membres des FARC-EP jusqu'aux 26 zones et points de regroupement prévus. Le 27 juin 2017, les FARC-EP ont achevé le dépôt des armes individuelles sous la surveillance des Nations Unies, et de nombreuses caches d'armes devraient être détruites d'ici à septembre, lorsque les FARC-EP amorceront leur reconversion en un mouvement politique légal. Le 10 juillet, à la demande des parties, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2366 (2017) portant création d'une mission de suivi chargée de contrôler la réintégration des membres des FARC-EP et la mise en application des garanties de sécurité données à ses membres ainsi qu'aux populations touchées par le conflit. Le mandat de la Mission de vérification prendra pleinement effet le 26 septembre 2017, à l'expiration de celui de la Mission actuelle. En apportant son soutien à cette phase de réintégration cruciale, cette deuxième mission peut jouer un rôle important dans la consolidation de la paix en Colombie.

16. Au cours de la période considérée, les négociations engagées entre les dirigeants chypriotes grec et turc sous les auspices de l'Organisation ont été marquées par des phases d'activité et de progrès sans précédent, mais également de stagnation et de profondes difficultés. En janvier 2017, parallèlement à la poursuite des négociations bicommunautaires, j'ai déclaré ouverte la Conférence sur Chypre, qui marque un tournant historique dans les pourparlers entre les parties. La Conférence avait pour objet d'examiner le sixième et dernier chapitre des négociations sur la sécurité et les garanties, avec la participation des puissances garantes (Grèce, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie) et en présence de l'Union européenne représentée en qualité d'observateur. Cette dernière a joué un rôle important dans le processus de paix, sous les auspices de l'ONU, en aidant à préparer l'application de l'acquis communautaire dans un futur État constitutif chypriote turc. Une nouvelle session de la Conférence s'est ouverte le 28 juin 2017 à Crans-Montana (Suisse), avec des négociations parallèles sur les questions de sécurité et de garanties et d'autres questions en suspens, à commencer par les questions de territoire, de propriété, de gouvernance et de partage du pouvoir. Toutefois, au début de juillet, après d'intenses négociations et en consultation avec les participants, j'ai dû clore la Conférence sans que les parties aient pu parvenir à un accord. J'ai rappelé à cette occasion que l'ONU, facilitatrice des négociations, restait à la disposition des parties.

17. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial pour la Syrie a organisé à Genève quatre séries de négociations entre Syriens sur la base de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et du Communiqué de Genève de juin 2012. Les pourparlers se sont articulés autour des questions de fond inscrites à l'ordre du jour en matière de transition politique, qui avaient été approuvées par le Conseil en mars 2017. Le Bureau de l'Envoyé spécial a entamé des consultations techniques afin que les experts désignés par les délégations participant aux négociations puissent recenser les éléments communs et mieux préparer les négociations officielles. Le Bureau continue d'accueillir les membres des groupes de travail sur le cessez-le-feu et l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie et de faciliter la participation aux pourparlers de la société civile et des Syriennes par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également mis son savoir-faire au service des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu, tenus à Astana en dehors du cadre de l'ONU.

18. En Iraq, l'achèvement de la campagne militaire de Mossoul a suscité de nouveaux espoirs et fait évoluer le rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Celle-ci doit à présent se concentrer sur un certain nombre de questions urgentes, en consultation avec le Gouvernement iraquien, notamment pour ce qui est de promouvoir le dialogue bilatéral entre les principaux acteurs de Bagdad et d'Erbil sur la question du référendum qui doit se tenir au Kurdistan le 25 septembre 2017; de faciliter les initiatives visant à entreprendre un processus de réconciliation de la nation et de la société; d'appuyer les activités tendant à arrêter les procédures d'organisation d'élections; de contribuer à faire en sorte que les responsables de violations des droits de l'homme et de crimes de guerre répondent de leurs actes; de fournir des conseils en vue de la réforme du secteur de la sécurité et d'appuyer le rapatriement librement consenti, dans la dignité et en toute sécurité, de trois millions de déplacés dans les zones libérées.

19. Dans sa résolution 2331 (2016), le Conseil de sécurité a condamné les actes relevant de la traite, en particulier la vente ou le commerce de personnes commis par l'EIL, et déclaré son intention d'envisager de prendre des sanctions ciblées contre les personnes et les entités se livrant à de telles activités. Il a également déclaré son intention d'envisager de prendre des sanctions ciblées contre les personnes et les entités se livrant à la traite d'êtres humains dans des zones touchées par un conflit armé ou à des violences sexuelles en période de conflit. Dans sa résolution 2347 (2017), le Conseil a condamné la destruction illégale du patrimoine culturel, notamment par des groupes terroristes, et encouragé les États Membres à proposer au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, que soient inscrits sur la Liste relative aux sanctions les personnes, groupes, entreprises et entités impliqués dans le commerce illicite de biens culturels. Dans sa résolution 2368 (2017), le Conseil a ajouté huit noms à cette Liste.

20. Le 15 juin 2017, le Conseil de sécurité a adopté une Déclaration du Président sur le Yémen (S/PRST/2017/7), dans laquelle ce dernier a engagé toutes les parties au conflit à donner suite de façon constructive aux propositions de l'Envoyé spécial pour le Yémen concernant : a) l'acheminement de convois commerciaux et humanitaires supplémentaires par des ports de la mer Rouge et l'examen de nouveaux arrangements pour l'administration du port et de la ville d'Hodeïda; b) la reprise du paiement des traitements des fonctionnaires et la préservation des services publics essentiels dans l'ensemble du pays. Conformément à cette Déclaration, mon Envoyé spécial a poursuivi le dialogue avec les parties en vue de relancer les négociations politiques.

21. L'examen stratégique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été l'occasion de réaffirmer qu'il importait que le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la FINUL poursuivent leurs missions de bons offices afin de maintenir la cessation des hostilités et de progresser sur la voie d'un cessez-le-feu permanent, notamment en envisageant des mesures propres à accroître la confiance. Le Bureau a fourni un appui au Gouvernement libanais dans le cadre du lancement, en septembre 2016, de consultations nationales en vue de l'élaboration d'un plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent.

22. Le conflit en Afghanistan s'est poursuivi sans relâche au cours de la période considérée. En 2016, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a recensé 11 418 victimes civiles, soit le chiffre le plus élevé depuis 2009. Quelque 650 000 personnes ont été nouvellement déplacées par le conflit, et 620 000 Afghans sont revenus de République islamique d'Iraq et du Pakistan. Le

Gouvernement afghan a obtenu des partenaires internationaux des promesses d'aide financière jusqu'en 2020, dans les domaines civil et militaire, et signé un accord de paix avec un groupe armé de l'opposition connu sous le nom de Hezb-i Islami Gulbuddin. Toutefois, aucun progrès n'a été accompli eu égard à l'instauration d'un processus de paix avec les Taliban. Dans le cadre de ses activités de base, la MANUA a apporté son concours à la préparation de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan; fourni une assistance aux organismes de gestion des élections; soutenu les initiatives régionales visant à renforcer la coopération économique et politique ainsi que la collaboration en matière de sécurité; fait rapport sur les questions relatives aux droits de l'homme; encouragé la mise en œuvre du Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Gouvernement avait officiellement demandé à l'ONU de maintenir son assistance électorale dans le cadre des élections à la Wolesi Jirga (Chambre du peuple) et aux conseils de district, et un amendement à la loi électorale a été publié au Journal officiel en septembre 2016. La MANUA a également apporté son concours à la révision du Code pénal, dont la nouvelle version, adoptée par décret législatif en mai 2017, intègre toutes les obligations conventionnelles qui incombent au pays.

23. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'efforce d'optimiser les retombées positives de l'émergence, au cours de l'année écoulée, d'un certain nombre de nouveaux points d'ouverture en matière de coopération régionale. Les conditions de sécurité demeurent toutefois précaires dans la région.

24. Le Conseil de sécurité a élargi la portée des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée en introduisant de nouvelles mesures sur le charbon, les minerais et le carburant aviation dans ses résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016), et inscrit 14 autres individus et 4 entités sur la Liste relative aux sanctions dans sa résolution 2356 (2017).

III. Dialogue interactif avec les États Membres

25. Dans sa résolution 71/100, l'Assemblée générale m'a prié d'instaurer un dialogue régulier, interactif et ouvert à toutes les parties intéressées sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales, et a invité le Secrétariat à se rapprocher des États Membres avant la tenue de ce dialogue afin que la participation y soit large et fructueuse. Après d'étroites consultations avec le Bureau de la Quatrième Commission, le Département des affaires politiques du Secrétariat a organisé un dialogue interactif le 26 mai 2017 pour examiner le rôle que jouaient les missions politiques spéciales des Nations Unies dans la pérennisation de la paix.

26. Dans ses observations préliminaires, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a signalé que le dialogue interactif était l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis en matière de clarification, d'orientation et de renforcement de la contribution des missions politiques spéciales à la pérennisation de la paix. Ce dialogue avait été organisé un an après l'adoption par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de résolutions identiques sur la pérennisation de la paix, qui avaient fait date en offrant une nouvelle vision plus globale et conforme à la Charte de la façon dont l'ONU devait orienter l'ensemble de son action de manière à privilégier la prévention des conflits. Compte tenu de la diversité des mandats, des interventions et des zones de déploiement des missions politiques spéciales, le Secrétaire général adjoint a fait savoir que le dialogue interactif était également une occasion unique d'examiner les mesures prises et à prendre en vue de renforcer collectivement l'efficacité de ces outils, en tant que composantes d'un programme

de pérennisation de la paix tourné vers l'avenir. Il a fait part d'un certain nombre de réflexions sur les aspects des missions politiques spéciales – ainsi que des procédures et systèmes administratifs du Siège qui en constituaient le socle – qu'il conviendrait d'adapter pour atteindre cet objectif.

27. Lors des discussions qui ont suivi, plusieurs États Membres sont intervenus sur des thèmes essentiels pour les missions politiques spéciales. Dans l'ensemble, les intervenants ont souligné l'importance de la thématique de la pérennisation de la paix et demandé au Secrétariat, aux États Membres et aux autres partenaires de concentrer leurs efforts sur l'intégration de l'objectif et du processus de pérennisation de la paix dans toutes les activités relevant des domaines de compétence de l'Organisation. De nombreux intervenants se sont également référés à mes initiatives de réforme actuellement à l'œuvre ainsi qu'à ma conception en matière de prévention, et exprimé l'espoir qu'elles permettraient de renforcer les capacités de l'ensemble du système des Nations Unies et la cohérence de l'action menée afin de pérenniser la paix.

28. De nombreux États Membres ont souligné l'importance du rôle que jouaient les missions politiques spéciales dans la prévention des conflits et noté que celles-ci seraient les principales responsables de la mise en œuvre des efforts d'intensification de la diplomatie préventive que j'avais appelés de mes vœux. Sur le plan stratégique, un certain nombre d'États Membres ont demandé que soient clarifiées les notions de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, eu égard notamment aux femmes et aux jeunes ainsi qu'à la paix et à la sécurité. Sur le plan opérationnel, plusieurs États Membres ont souligné qu'il importait de surmonter les obstacles à la mise en œuvre d'une approche globale de la pérennisation de la paix dans tous les pays et secteurs, ainsi que dans le cadre de toutes les activités relevant des compétences de l'Organisation. À cet égard, certains États Membres ont souligné l'importance des bureaux régionaux pour l'Asie centrale, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, notamment pour ce qui était de promouvoir des stratégies cohérentes aux fins de la pérennisation de la paix. Plusieurs États Membres se sont félicités du travail accompli par les missions régionales dans le cadre de leur coopération avec les organisations régionales et sous-régionales à l'appui de la prévention et du règlement des conflits, notant qu'il importait de veiller à ce que ces relations demeurent dynamiques et évoquant la possibilité de les soumettre à un examen périodique. Plusieurs États Membres ont souligné l'importance de l'alerte rapide dans la prévention des conflits et se sont enquis des mesures prises par le Secrétariat pour renforcer ses dispositifs en la matière.

29. Deux États Membres ont fait part de leur expérience en matière d'accueil de missions politiques spéciales et de leurs réflexions au sujet de la collaboration avec le Secrétariat sur les questions de planification et de déploiement des missions. Ils ont souligné que le principe d'appropriation par le pays devait se trouver au cœur des activités des missions politiques spéciales et que la conception des mandats et des missions ne devait pas se fonder sur un modèle unique. Un État Membre a appelé l'attention sur le rôle que jouait l'appui régional dans le succès des missions et souligné qu'il importait d'assurer une représentation équilibrée des sexes parmi le personnel de ces dernières. Un autre a estimé que la thématique de la pérennisation de la paix constituait une base conceptuelle importante qui permettrait de promouvoir un dialogue ouvert à toutes les parties et d'envisager un avenir durable et pacifique pour les pays en transition.

30. Enfin, de nombreux États Membres se sont inquiétés des difficultés auxquelles les missions politiques spéciales continuaient de se heurter en matière d'accès à un financement suffisant et durable. Compte tenu de l'importance croissante que les

États Membres et le Secrétariat accordaient à la prévention, plusieurs intervenants ont exprimé l'espoir que les efforts actuellement mis en œuvre par l'Organisation pour réaliser des économies dans d'autres domaines d'activité entraîneraient une augmentation, même modeste, des fonds alloués aux missions. Certains États Membres ont également souligné la nécessité pour l'Assemblée générale d'examiner la question des modalités de financement et d'encadrement des missions politiques spéciales.

IV. Questions majeures de politique intéressant les missions politiques spéciales

Améliorer le savoir-faire compétences et l'efficacité en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix

31. Comme mentionné plus haut, les missions politiques spéciales comptent parmi les instruments de prévention les plus importants dont dispose l'Organisation. Le rôle que jouent les bureaux politiques régionaux en tant que « plateformes avancées » pour la diplomatie préventive est largement reconnu, et mes envoyés spéciaux, représentants et conseillers aident les acteurs nationaux et internationaux à venir à bout de tout un éventail de difficultés, notamment en ce qui concerne les questions territoriales, les conflits régionaux, les crises constitutionnelles ou électorales, les négociations en vue d'une réunification ou les pourparlers de paix. Les missions opérationnelles présentes sur le terrain appuient les efforts de prévention menés dans de nombreux domaines, tels que la démobilisation, le désarmement et la réintégration, les réformes du secteur de la sécurité ou les droits de l'homme, afin de contribuer à prévenir et à régler les conflits, d'accompagner les transitions politiques complexes et de pérenniser la paix en coordination avec les acteurs nationaux et les entités des Nations Unies chargées du développement, des questions humanitaires et des droits de l'homme. De ce fait, elles constituent un parfait exemple d'instruments de prévention communs aux trois grands axes de la mission de l'Organisation. Les rapports sur les droits de l'homme que les missions politiques spéciales rendent publics régulièrement ont apporté une contribution inestimable à l'alerte rapide et donné une impulsion à l'action préventive précoce. Tous ces instruments ont pour vocation immédiate d'atténuer les effets des conflits violents et d'en maîtriser les facteurs déclencheurs, mais également de consolider la paix et de faire progresser la réalisation des objectifs à plus long terme que sont la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

32. Les efforts que nous faisons pour renforcer l'action menée par les missions politiques spéciales en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix s'appuient sur les mesures importantes actuellement mises en œuvre pour réformer l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446) et celui du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/357-S/2015/682) recensent un certain nombre de mesures à prendre dans plusieurs domaines importants pour accroître l'efficacité des opérations de paix, y compris les missions politiques spéciales, en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau, je continue d'étudier avec les partenaires régionaux et nationaux la possibilité de créer des bureaux régionaux en Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Afrique australe.

33. Dans le rapport que j'ai soumis à l'Assemblée générale le 19 février 2016 (A/70/745), j'ai présenté des propositions détaillées visant à poursuivre le renforcement des travaux de l'Organisation en matière de prévention des conflits et de médiation, notamment en améliorant la qualité des analyses politiques, en collaborant plus étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales, en renforçant les moyens d'alerte rapide et les outils de planification à l'appui d'une action rapide, en développant le savoir-faire technique dans les domaines liés à la prévention des conflits et à la médiation, en particulier ceux qui concernent les femmes et la paix et la sécurité, et en intensifiant la médiation aux niveaux local et national.

34. Nous nous efforçons toujours de rendre l'ONU plus réactive, efficace et efficiente dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix et veillerons parallèlement à ce que les programmes de réforme et de renforcement des opérations de paix, y compris les missions politiques spéciales, demeurent au cœur de l'action que nous menons pour faire de notre conception de la prévention une réalité.

Partenariats régionaux

35. La collaboration et la communication avec les organisations régionales et sous-régionales sont des composantes essentielles de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. L'action préventive que mènent les missions politiques spéciales devrait toujours appuyer, sans les remplacer, les efforts faits aux niveaux local et régional pour instaurer la paix. C'est en œuvrant de concert avec ces organisations que nous pourrions améliorer nos connaissances, notre analyse, notre efficacité et notre influence collectives à l'appui de l'action que nous menons pour prévenir les conflits, favoriser la médiation et consolider la paix. En outre, les acteurs régionaux sont souvent les mieux placés pour détecter rapidement d'éventuelles crises et mobiliser la communauté internationale pour qu'elle réagisse de manière coordonnée. Les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales doivent donc reposer sur les principes de la transparence, de la responsabilité mutuelle et de l'avantage comparatif, notamment en ce qui concerne la répartition des rôles de direction et d'appui opérationnel, le partage des obligations et l'échelonnement des activités et des déploiements.

36. Au cours de l'année écoulée, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de prévention des conflits, de médiation et de maintien et de consolidation de la paix s'est considérablement renforcé. Le BNUUA a continué de jouer un rôle catalyseur à l'appui de ce partenariat tout en apportant un soutien aux Départements des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions du Secrétariat. Le Conseil de sécurité a adopté plusieurs décisions, en particulier la résolution 2320 (2016), pour permettre une intervention rapide en partenariat avec l'Union africaine en cas de différend ou de crise naissante, tandis que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union, dans ses communiqués en date des 29 septembre 2016 et 30 mai 2017, a salué les progrès importants qui avaient été accomplis au cours des cinq dernières années et réaffirmé qu'il importait de rendre cette coopération encore plus prévisible, systématique et stratégique. À l'occasion du premier discours que j'ai prononcé devant la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en janvier 2017, j'ai réaffirmé la volonté de l'ONU de renforcer ce partenariat important sur le fondement de la solidarité et du respect.

37. Le 19 avril 2017, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et moi-même avons organisé la première Conférence annuelle ONU-Union africaine pour examiner les questions les plus pressantes en matière de paix

et de sécurité en Afrique, contribuer à améliorer la cohérence des politiques et favoriser, autant que possible, une convergence dans la prise de décisions. À cette occasion, nous avons signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, lequel traduit une vision stratégique globale en faveur de la création d'un partenariat plus solide, l'objectif étant de faire face aux problèmes auxquels le continent est aux prises en matière de paix et de sécurité.

38. Les États membres de l'Union africaine se sont également employés à mettre en œuvre la décision relative au Fonds pour la paix adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement à sa vingt-septième session ordinaire, tenue à Kigali en juillet 2016, qui vise à renforcer l'autosuffisance des États et leur participation aux efforts de paix de l'Union africaine, notamment en faisant en sorte qu'ils financent 25 % du coût des opérations de paix d'ici à 2020. La mise en œuvre de cette décision est fondamentale si l'on veut renforcer les capacités de l'Union africaine de collaborer efficacement avec l'ONU pour faire face aux problèmes que rencontre l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Je me félicite donc de cette initiative et j'engage le Conseil de sécurité à la soutenir activement en autorisant la mise en place de mécanismes stables, prévisibles et souples à l'appui des opérations de paix de l'Union africaine.

39. Le partenariat entre l'ONU et l'Union européenne en matière de paix et de sécurité repose sur une coopération stratégique et opérationnelle étayée par un cadre politique adopté en 2003 sous les auspices du Bureau de liaison des Nations Unies pour la paix et la sécurité à Bruxelles. Dans sa stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité, adoptée en juin 2016, l'Union européenne présente l'ONU comme un partenaire essentiel et propose que soit renforcée la coordination entre les deux organisations, en particulier dans les pays où les missions chargées de l'application de la politique de sécurité et de défense commune œuvrent aux côtés des opérations de paix des Nations Unies, notamment en République centrafricaine, en Libye, au Mali et en Somalie. À la réunion informelle organisée annuellement entre le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et le Conseil de sécurité, tenue en juin 2017, les deux organes se sont accordés sur le fait que la prévention des conflits était une priorité absolue, en particulier dans les domaines de la médiation, de la réforme du secteur de la sécurité et de la prévention de l'extrémisme violent. Les débats ont fait fond sur la troisième édition du dialogue entre les Nations Unies et l'Union européenne sur la prévention des conflits, qui s'est déroulé en mars 2017.

40. La création, en octobre 2016, du Bureau de liaison des Nations Unies pour la paix et la sécurité à Vienne, établi au moyen de fonds extrabudgétaires et chargé de représenter le Département des affaires politiques, a permis d'améliorer sensiblement la coordination entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en favorisant une collaboration plus étroite avec des départements clefs du secrétariat de l'OSCE ainsi qu'avec son président en exercice. Le Bureau de liaison apporte également son soutien aux Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions afin de faire en sorte que les trois Départements de l'ONU et le secrétariat de l'OSCE puissent s'entraider efficacement et s'échanger des pratiques exemplaires sur un large éventail de questions. Sur le plan opérationnel, l'ONU continue de coopérer étroitement avec l'OSCE en sa qualité de coprésidente, avec cette dernière et l'Union européenne, des discussions internationales de Genève, cadre unique de prévention et de règlement des conflits regroupant les trois organisations en un même dispositif. Depuis 2011, c'est le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève qui s'acquitte du mandat de l'Organisation dans le cadre de cette coopération.

41. Compte tenu des nombreuses missions politiques spéciales déployées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes continue de revêtir une importance capitale. La collaboration se poursuit en vue d'ouvrir un bureau de liaison des Nations Unies au Caire, comme suite à la signature, le 24 septembre 2016, du protocole portant amendement au texte de l'accord de coopération entre les deux organisations par leurs secrétaires généraux. Dans le cadre du dialogue qu'entretient l'ONU avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI), une séance de réflexion de haut niveau sur la situation politique et les conditions de sécurité au Moyen-Orient s'est tenue à Djedda (Arabie saoudite) entre le Département des affaires politiques et l'OCI, avec la participation de représentants des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix régionales ainsi que du Siège de l'ONU. Une séance de réflexion sur l'Afrique est prévue pour la fin de 2017. L'ONU, la Ligue arabe et l'OCI ont en outre collaboré dans le cadre de plusieurs initiatives ayant trait aux élections, notamment la formation d'agents électoraux, la gestion de bases de données électorales et l'organisation de manifestations relatives à la mémoire institutionnelle et au partage des connaissances à l'intention des administrateurs d'élections.

42. En sus de ces partenariats, l'ONU continuera de renforcer sa collaboration avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Communauté de développement de l'Afrique australe, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux de liaison.

Les femmes et la paix et la sécurité

43. Les missions politiques spéciales jouent un rôle d'une importance croissante dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Dans leurs zones de déploiement, les missions sont souvent le fer de lance des efforts que l'ONU fait pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et intégrer la problématique hommes-femmes dans ses activités politiques et ses travaux en matière de prévention des conflits. Au total, 25 conseillers pour la problématique hommes-femmes œuvrent aujourd'hui dans 11 missions administrées par le Département des affaires politiques, ce qui représente une augmentation spectaculaire par rapport à 2015, où six missions seulement bénéficiaient des services de conseillers à temps plein. À titre d'exemple, des spécialistes de la problématique hommes-femmes ont été déployés récemment dans les Bureaux des Envoyés spéciaux pour la Syrie et la région des Grands Lacs et auprès de la Mission des Nations Unies en Colombie, tandis que la MANUI a recruté un conseiller pour la protection des femmes préposé aux questions de violences sexuelles liées aux conflits.

44. Le recrutement de spécialistes de la problématique hommes-femmes a eu un effet catalyseur sur les capacités des missions politiques spéciales et du Siège de l'ONU d'intégrer efficacement cette thématique dans leurs activités. Depuis 2014, tous les rapports que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité sur les travaux des missions comportent des informations relatives à la problématique hommes-femmes, rendent compte de la situation en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité et incluent des données ventilées par sexe, et plus de la moitié de ces rapports contiennent des recommandations portant expressément sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Pour renforcer le contrôle, la transparence et le respect du principe de responsabilité dans le cadre des opérations de paix et sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, le Conseil de sécurité a créé en 2016 un Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui s'est entretenu, au cours de la période considérée, de la

situation des femmes en Afghanistan, dans le bassin du lac Tchad, en Iraq et au Yémen avec les hauts responsables des missions politiques spéciales concernées.

45. En février 2017, le Département des affaires politiques, en étroite coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a organisé le premier atelier conjoint à l'intention des conseillers pour la problématique hommes-femmes à Entebbe (Ouganda). L'atelier, qui a réuni 39 conseillers et référents provenant de missions et de bureaux de pays d'ONU-Femmes, a permis de renforcer la coopération entre ces entités sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et a été l'occasion pour les participants d'échanger des idées, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience à l'appui de la mise en œuvre effective de leur mandat en la matière.

46. Les missions politiques spéciales ont continué d'œuvrer en faveur d'une participation accrue des femmes aux initiatives de rétablissement de la paix et de promouvoir une plus grande transparence en matière de représentation des sexes et de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ces activités. À titre d'exemple, la MANUL a entrepris de collecter et de mettre à jour toutes les données relatives à la participation des femmes au dialogue politique et au Gouvernement d'entente nationale, notamment des données de référence issues d'une étude sur l'accès des femmes à des postes de responsabilité au sein des structures de gouvernance libyennes.

47. La Mission des Nations Unies en Colombie a favorisé le dialogue entre les organisations de femmes et les membres du Mécanisme de surveillance et de vérification, composé de représentants du Gouvernement et des FARC-EP ainsi que d'observateurs des Nations Unies. La participation des femmes aux travaux du Mécanisme a contribué à renforcer la confiance de ses membres et des populations locales dans le processus de paix.

48. En République arabe syrienne, le Comité consultatif des femmes syriennes établi par l'Envoyé spécial pour la Syrie a continué de veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte à toutes les étapes du processus politique. Depuis 2017, le Bureau de l'Envoyé spécial a assuré le suivi systématique de la représentation féminine dans les délégations participant aux pourparlers entre Syriens, du rôle effectif joué par les femmes, de la dynamique des rapports entre les hommes et les femmes et de l'influence de ces dernières sur la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

49. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a apporté son soutien à la création de quatre réseaux de médiatrices à l'échelon régional ainsi qu'à la formation de leurs membres pour les aider à s'intégrer dans les structures locales œuvrant pour la paix, qui sont traditionnellement masculines et composées de chefs religieux et d'anciens. En tout, 145 femmes participent au programme de formation du BINUGBIS, qui vise à renforcer les capacités.

Assistance électorale

50. Les missions politiques spéciales continuent de tenir compte de l'évolution des mandats relatifs à l'assistance électorale. En particulier, au cours de la période considérée, le Département des affaires politiques, chargé par l'Assemblée générale de coordonner les questions relatives à l'assistance électorale, a reçu un nombre croissant de demandes d'assistance spécialisée et ciblée à moyen et long termes pour appuyer et renforcer les capacités dont disposent déjà les institutions électorales nationales. Le Département a également été sollicité pour prodiguer des

conseils sur les mesures qui pourraient permettre de créer un environnement propice à la tenue d'élections crédibles. Les activités menées par l'ONU en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités se sont souvent accompagnées d'efforts de diplomatie préventive et d'autres activités de prévention des conflits visant à favoriser le consensus lors de la mise en place du cadre juridique régissant les élections, à promouvoir l'inclusion et la non-discrimination et à encourager une large participation. Les missions politiques spéciales chargées de dispenser une assistance électorale continuent de veiller à ce que toutes les politiques et activités de l'Organisation en la matière tiennent compte de la problématique hommes-femmes et tendent à promouvoir la participation des femmes à la vie politique. En Afghanistan, par exemple, le Département des affaires politiques a prodigué à la Commission spéciale sur la réforme électorale des conseils quant aux modifications à apporter au système électoral, en vue notamment d'accroître la participation des femmes grâce à l'instauration de quotas et d'autres mesures temporaires spéciales.

51. Dans les pays qui accueillent des missions politiques spéciales, l'assistance électorale est dispensée de manière pleinement intégrée et sous la direction de la mission, que celle-ci fasse ou non partie de la structure de l'équipe de pays. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies contribuent pour une part non négligeable à l'exécution des mandats en matière d'assistance électorale.

Sûreté et sécurité

52. Au cours de la période considérée, nombre de missions politiques spéciales ont opéré dans des environnements extrêmement instables et ont dû faire face, dans de nombreuses régions, à de graves problèmes de sécurité, notamment des conflits militaires ouverts. Si les missions ont continué de figurer parmi les principaux dispositifs qu'emploie l'ONU pour appuyer la signature et la mise en œuvre d'accords de paix, cette conjoncture a eu une incidence certaine sur le positionnement global des missions sur le terrain en raison de l'attention constante qui doit être accordée à la sécurité et des investissements importants qu'il faut bien souvent engager pour réduire au minimum les risques encourus par le personnel, les opérations et les biens des Nations Unies.

53. La plupart des fonctionnaires de l'ONU en poste dans des missions politiques spéciales sont basés ou déployés dans des zones en proie à d'intenses conflits, où ils sont parfois directement visés par des attaques ou confrontés à la présence de groupes armés. C'est notamment le cas en Afghanistan, en Iraq, en République arabe syrienne, en Somalie et au Yémen. Les membres du personnel des bureaux centraux, tels que les experts qui appuient les travaux du Conseil de sécurité, sont eux aussi fréquemment déployés dans des environnements instables. Les circonstances qui ont coûté la vie à des experts des Nations Unies au Cameroun et en République démocratique du Congo, ainsi que les attaques dirigées contre des convois de l'ONU en Libye et au Yémen, illustrent bien les périls auxquels le personnel est exposé. L'Organisation s'emploie à faire la lumière sur ce qui s'est passé, notamment en collaborant avec les autorités gouvernementales concernées dans le cadre des enquêtes d'établissement des faits.

54. Ces situations de plus en plus fréquentes compromettent directement la capacité de l'Organisation de maintenir sa présence sur le terrain et d'exécuter son mandat. Le Département des affaires politiques et les missions politiques spéciales collaborent régulièrement avec le Département de la sûreté et de la sécurité afin d'examiner les stratégies de gestion des risques, de les adapter et de réduire au minimum leur incidence sur l'exécution des mandats des missions. La responsabilité de protéger les missions politiques spéciales incombe au premier chef aux

gouvernements hôtes, dont les capacités d'assurer des services de sécurité sont parfois très défaillantes. Pour remédier à ce problème, l'Organisation a mis en œuvre, ces dernières années, un certain nombre de mesures d'atténuation visant à protéger le personnel et les biens des missions et à permettre à ces dernières de maintenir leur présence sur le terrain et d'exécuter leur mandat. Parmi ces mesures figurent le déploiement d'agents civils des services de sécurité des Nations Unies, le renforcement de la coopération avec les partenaires régionaux qui maintiennent une présence militaire sur le terrain, l'envoi de groupes de gardes détachés par les États Membres et le recours à des sociétés de sécurité privées, selon que de besoin et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

55. Dans des situations instables, où il existe un risque élevé d'attaque contre le personnel des Nations Unies, il faut parfois limiter les déplacements du personnel des missions et mettre en place un dispositif de sécurité contraignant afin de protéger les installations. Des mesures de sécurité renforcées, bien que nécessaires, peuvent restreindre les possibilités du personnel de mener des activités de sensibilisation et de s'entretenir directement avec la population. Afin de trouver un juste équilibre, des hauts responsables des missions politiques spéciales s'attachent actuellement à mettre en œuvre, s'il y a lieu et en coordination avec les équipes de pays concernées, le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes mis au point par le Groupe de travail de haut niveau sur l'importance des programmes pour assurer une prise de décisions éclairées quant au niveau de risque acceptable pour le personnel des Nations Unies.

56. En outre, l'instabilité des environnements opérationnels peut avoir des répercussions budgétaires non négligeables, puisque les dépenses en matière de sécurité et les mesures d'atténuation y relatives représentent une des principales rubriques du budget des missions.

57. Le Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, placé sous la conduite du Département de la sûreté et de la sécurité, se poursuit avec l'appui, entre autres, des Départements des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions (voir la résolution 70/104 de l'Assemblée générale et le rapport portant la cote A/70/383). Ce projet vise à intégrer l'ensemble du personnel de sécurité du Secrétariat sous la direction du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité afin d'améliorer l'efficacité des services à l'appui des activités de l'Organisation. Cette intégration devrait profiter aux missions politiques spéciales en ce qu'elle permettra d'améliorer la qualité des services et de rationaliser l'utilisation des ressources, deux critères essentiels si l'on veut adapter les opérations à des conditions de sécurité en constante évolution.

Représentation géographique et équilibre entre les sexes

58. Assurer une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales, est l'une de ses principales priorités. En mai 2017, 32,1 % des membres du personnel des missions recrutés sur le plan international étaient des femmes, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Parmi les membres du personnel recruté sur le plan local, 15,3 % étaient des femmes, soit une amélioration de 2 %. Si ces chiffres s'inscrivent dans une tendance généralement positive en matière de représentation des femmes parmi le personnel des missions qui est recruté sur le plan international, cette amélioration reste trop timide.

59. Dans le cadre des initiatives de réforme en cours à l'ONU, une feuille de route assortie de jalons et de délais sera adoptée afin de parvenir à la parité absolue parmi les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux d'ici à la fin de

mon mandat, et à tous les niveaux de l'Organisation d'ici à 2026, étant entendu que quelques éléments atypiques pourraient ne pas atteindre la parité avant 2028 compte tenu de leur situation de départ. J'ai l'intention de présenter un rapport sur la question à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

60. De même, la diversité géographique est une composante essentielle du succès de l'Organisation. En mai 2017, la répartition des 1 352 fonctionnaires recrutés sur le plan international en poste dans des missions administrées par le Département de l'appui aux missions s'établissait comme suit : Groupe des États d'Afrique, 23,7 %; Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 22,6 %; Groupe des États d'Europe orientale, 11,9 %; Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 7,2 %; Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 34,5 %. Sur les 2 022 fonctionnaires recrutés sur le plan local, 12,9 % appartenaient au Groupe des États d'Afrique, 82,1 % au Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 0,001 % au Groupe des États d'Europe orientale, 3,2 % au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 1,7 % au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

V. Observations

61. Dans le présent rapport, j'ai insisté sur le rôle central que jouent les missions politiques spéciales dans la réalisation de ma vision d'avenir pour l'Organisation et, de manière plus large et plus importante encore, dans la mise en œuvre des dispositions de la Charte et l'exécution des mandats établis par les différents organes directeurs de l'ONU. Pour atteindre ces objectifs, le Secrétariat et les États Membres doivent continuer de repenser, d'adapter et de moderniser la façon dont nous concevons, employons et appuyons ces instruments dans un paysage mondial en pleine évolution.

62. Dans un monde de plus en plus interdépendant, nous devons veiller à ce que les menaces soient appréhendées à l'échelle régionale et que l'action menée par les missions politiques spéciales, tant dans un rôle de direction que d'appui, s'insèrent dans une démarche globale visant à consolider notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès notables accomplis ces dernières années en matière de renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales doivent être poursuivis et mis à profit pour maximiser les avantages comparatifs, tirer parti d'une compréhension approfondie des dimensions politiques régionales et des réseaux locaux et renforcer les capacités d'alerte rapide et d'analyse conjointe. Ayant signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et ses États membres pour faire progresser la prévention et le règlement des conflits sur le continent africain.

63. Sur le terrain, les missions doivent chercher à bien comprendre les populations qu'elles sont chargées d'aider et veiller à ce que leurs activités s'en ressentent. Elle doivent aussi s'efforcer de collaborer avec les acteurs locaux et d'obtenir leur adhésion, comme souligné dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et celui du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968-S/2015/490). À l'heure où plus de 90 % des membres du personnel des missions politiques spéciales continuent d'œuvrer dans des environnements non permissifs, nous devons nous adapter, investir et rechercher des moyens novateurs de travailler efficacement dans des conditions de sécurité difficiles. Enfin, nous devons établir des modalités de financement, d'encadrement et d'appui administratif adaptées, transparentes et

efficaces si nous voulons tirer le meilleur parti des dispositifs de paix et de sécurité internationales que sont les missions politiques spéciales.

64. Pour concrétiser cet élan, il nous faudra nous engager durablement en faveur de la réforme et du renouveau de l'Organisation. Ainsi, les projets de réforme que j'ai lancés, notamment l'examen de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, des modalités de gestion et du dispositif d'appui aux missions, visent à faire en sorte que nos opérations, y compris les missions politiques spéciales, soient menées de façon plus transparente, responsable et efficace. J'ai hâte de faire progresser ces projets en étroite collaboration avec les États Membres, notamment par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et de sa Quatrième Commission, afin de faire en sorte que les missions politiques spéciales demeurent un instrument de prévention des conflits et de pérennisation de la paix efficace et efficient pour les années à venir.

Annexe

Missions politiques spéciales des Nations Unies (au 1^{er} août 2017)

Envoyés spéciaux

1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
4. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
5. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève
6. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
7. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud
8. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
9. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
10. Envoyé spécial du Secrétaire général chargé de diriger et coordonner l'action politique de l'Organisation des Nations Unies au Burundi

Groupes de surveillance des sanctions et groupes de contrôle

11. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée
12. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
13. Groupe d'experts sur le Soudan
14. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
15. Groupe d'experts sur la Libye
16. Groupe d'experts sur la République centrafricaine
17. Groupe d'experts sur le Yémen
18. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
19. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
20. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité
21. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
22. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Missions

23. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban
24. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
25. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

26. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
 27. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
 28. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
 29. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
 30. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
 31. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
 32. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
 33. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria
 34. Mission d'appui des Nations Unies en Libye
 35. Mission des Nations Unies en Colombie
-